

Point marquants sur Castelnau le lez dans le document

« PLUi étude initiale de l'environnement »

En bleu ci-dessous tout ce qui traite de l'eau

page 64 L'urbanisation constitue une contrainte majeure pour la protection de la ressource en eau potable (forage de la Crouzette à Castelnau le lez)

page 70 la gestion de l'alimentation en eau potable est actuellement assurée par Le Syndicat Mixte de Garrigues-Campagne (SGC) qui regroupe 24 communes dont 9 sont membres de Montpellier Méditerranée Métropole: Baillargues, Beaulieu, Castries, Clapiers, Castelnau-le-Lez, Montaud, Restinclières, Saint-Drézéry et Saint-Geniès des Mourgues.

page 72 Notons que ces trois principales ressources sont situées en dehors du territoire de la Métropole. Ces ressources sont complétées par de nombreux forages locaux d'importance variable qui alimentent les communes du territoire. Les trois principaux forages locaux sont les suivants: • Le captage de la Crouzette, à Castelnau-le-Lez, prélève environ 2,2 millions de m³ (2016) dans la masse d'eau souterraine du Pli oriental de Montpellier. Elle représente 8% des volumes prélevés sur l'ensemble du territoire (3M et syndicats) et est gérée par le Syndicat Garrigue Campagne (SGC). Le site de captage dispose d'un rapport de l'hydrogéologue agréé daté du 19 juin 2007.

page 75 Aussi, le schéma directeur d'alimentation en eau potable identifie comme vulnérables aux pollutions les captages suivants bénéficiant de périmètres de protection (voir extraits cartographiques): celui du Fles (Villeneuve-lès-Maguelone), des garrigues Basses (à Sussargues), de l'Olivette (Saint-Brès), la source du Lez, le captage de la Crouzette actuellement à l'arrêt (Castelnau-le-Lez), les captages de Fontmagne et des Candinières (Castries) et celui de la Lauzette (Saint-Jean-de-Védas).

page 78 Le captage des Crouzettes, encore actuellement utilisé pour l'alimentation en eau potable des communes de Clapiers et de Castelnau-le-Lez, ne pourrait assurer l'alimentation en eau potable des futurs habitants. Ces deux communes pourront toutefois mobiliser les autres ressources du syndicat via les interconnexions entre les unités de distribution existantes.

page 89 Certaines communes ont élaboré un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Castelnau le Lez, Grabels, Pérols, Saint Brès, Saint Geniès des Mourgues, Sussargues, Villeneuve les Maguelone) mais ces schémas doivent être analysés au regard de la doctrine en cours d'élaboration en concertation avec les communes. Le SYMBO porte actuellement une étude sur la qualité des eaux pluviales sur le bassin versant de l'étang de l'Or. Le SYBLE identifie les secteurs pouvant être à l'origine de ruissellements importants en zone rurale sur le bassin versant du Le

page 182 les conditions climatiques de la région montpelliéraine lui confèrent un grand potentiel photovoltaïque et thermique. Cependant, cette ressource reste encore peu valorisée. Sur Castelnau seulement les parkings d'échange du tramway

page 186 Enfin, le SRCAE identifiait des zones sensibles pour lesquelles des actions en faveur de la qualité de l'air devaient être renforcées: 15 communes de la Métropole sont identifiées à ce titre: Castelnau-le-Lez,

page 192 Les communes les plus vulnérables au risque d'inondation sont Castelnaud-le-Lez, Fabrègues, Grabels, Juvignac, Le Crès, Pignan, Lattes, Saint-Brès, Montpellier, Pérols, Prades-le-Lez et Vendargues. La vulnérabilité au risque est accentuée par différents facteurs: • L'imperméabilisation liée à l'urbanisation contribue à renforcer le ruissellement des eaux pluviales vers les cours d'eau. Le développement de l'urbanisation envisagé à l'échelle du territoire va accentuer ces phénomènes si des mesures de compensation adaptées ne sont pas mises en place dans les projets d'aménagement.

page 193 La révision des PPRI de Castelnaud-le-Lez et Montpellier est engagée afin d'actualiser la connaissance des aléas fluviaux et de prendre en compte les évolutions réglementaires intervenues depuis l'approbation des PPRI.

page 195 L'hypothèse de prendre en compte dans le PPRI la problématique du ruissellement pluvial est également examinée, en complémentarité avec les dispositions qui figurent dans les documents d'urbanisme communaux, ainsi que sur les Communes de Montpellier et de Castelnaud-le-Lez, afin notamment d'y intégrer le risque ruissellement. La connaissance concernant les risques d'inondation associés au réseau hydrographique secondaire constitué de petits cours d'eau, ruisseaux et talwegs, très sensibles aux orages cévenols, a été récemment approfondie avec la réalisation d'études hydrauliques (par approche hydrogéomorphologique ou par modélisation 2D). Les secteurs qui ont fait l'objet de ces études complémentaires concernent notamment: le bassin versant de la Garelle, de la Vertoublane, deux affluents du Lez, un affluent de la Lironde, bassins versants des ruisseaux de la Fosse et de la Combe du Renard, le ruisseau St Antoine, un affluent du Bérange, trois affluents de la Viredonne, le bassin versant du Rieu Coulon... Le niveau de référence retenu correspond à l'occurrence de crue ou de pluie de type exceptionnel

page 223 En journée, la partie sud de l'agglomération de Montpellier est particulièrement exposée à ces nuisances sonores (>65 dB), au niveau des secteurs urbanisés sur Saint-Jean-de-Vedas, Montpellier, Castelnaud-le-Lez et le Crès. La nuit, les nuisances sonores se concentrent autour de l'A9 et de la voie ferrée et impactent les zones habitées au sud-ouest de la zone urbaine de Montpellier ainsi que la partie sud des communes de Castelnaud-le-Lez et le Crès.

page 262

- Une forte vulnérabilité des captages d'alimentation en eau potable de Crouzette à Castelnaud le lez
- Des difficultés d'approvisionnement en eau potable à l'horizon 2030 pour les communes de Jacou et Le Crès voisines de Castelnaud le lez